

# Titres participatifs

## Description de l'émission

---

### Préambule

#### Le projet

**dwatts**, Société Coopérative d'Intérêt Collectif de production d'énergies renouvelables sur le Diois et la Vallée de la Drôme.

#### Le contexte

En tant que producteur d'électricité, **dwatts** réalise des Toitures partagées. La coopérative loue un emplacement de toiture (> 60 m<sup>2</sup>) puis finance l'installation photovoltaïque et vend l'électricité. Cette dernière est réalisée par des installateurs locaux agréés.

### Émission de titres participatifs

L'investissement dans les projets d'énergies renouvelables demande de disposer d'un apport, complété ensuite par de l'emprunt bancaire. Nous souhaitons réunir cet apport en faisant appel aux acteurs économiques locaux : citoyens, collectivités, et entreprises. Les outils mis en place pour réunir ces fonds sont la souscription au capital de dwatts, ce qui donne accès à la gouvernance, mais aussi les Titres participatifs qui permettent de proposer une meilleure rémunération aux investisseurs.

Bloqués pendant au moins 7 ans, ces fonds sont considérés par les banques comme des quasi fonds propres. Ils augmentent la capacité d'emprunt de la société. En contrepartie ces fonds sont rémunérés par un taux de base fixe, puis un taux variable lié à la performance de l'entreprise.

## Récapitulatif des Titres participatifs

Caractéristiques	Proposition dwatts
Montant de l'émission	90 000 €
Valeur d'un titre participatif	500 €
Taux de base	3 %
Taux variables	+1 % si objectifs de production atteints +1 % si versement de dividendes
Durée	Les fonds sont bloqués sur une durée minimum de 7 ans. Cette période peut être prolongée si la situation de l'entreprise le justifie.
Propriétés	Ces titres sont cessibles (valeur libre convenue entre cédant et acheteur)
Fiscalité	Leur régime fiscal est celui des capitaux mobiliers comme les obligations. Le montant souscrit ne peut pas venir en déduction de l'IR ou de l'ISF.
Droits de regards sur la gestion	Les éléments de gestion de l'entreprise sont communiqués aux détenteurs des titres. Ceux-ci participent aux assemblées en tant que sociétaires.
Articulation parts sociales	La souscription de Titres participatifs sera conditionnée à la détention de parts sociales avec un minimum de 3 € de parts sociales souscrits pour 10 € de Titres participatifs.

### Exemples

Lors d'une année peu ensoleillée, les objectifs de production ne sont pas atteints. Il n'y a donc pas de dividendes reversés aux actionnaires, la rémunération totale sera :

$$3\% + 0\% + 0\% = 3\%$$

Lors d'une bonne année, les objectifs de production sont dépassés. Si l'Assemblée Générale vote le versement de dividendes, la rémunération totale sera :

$$3\% + 1\% + 1\% = 5\%$$